



Création de Société par Actions Simplifiée

ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL

La banque ci-après :

CCM LE CATEAU, GUISE 50 PLACE D ARMES 02120 GUISE déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 1 000 €.

Fontaine Yann, représentant de la société 5F Impression S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe 5 RUE DE L ECOUFFE 02120 CHIGNY, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
Fontaine yann	5 100	510 €
Van Haecke Aurore	4 900	490 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial :

10278 02696 00036604101 16

jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 30 juin 2023

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

Aude Prevot
Chargée d'affaires pro et entreprises
aude.prevot@creditmutuel.fr

JST14

lu et approuvé
Aurore Van Haecke

lu et approuvé
Yann FONTAINE

L'Espace Conseils Pros
De votre Caisse Locale
Crédit Mutuel
Nord Europe